

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
1er août 2017

---

CONFIANCE DANS LA VIE POLITIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 122)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CL37

présenté par  
Mme Braun-Pivet, rapporteure

-----

**ARTICLE 2 BIS A**

Rédiger ainsi cet article :

« I. – L'article L.O. 135-2 du code électoral est ainsi modifié :

« 1° Le dernier alinéa du I est supprimé ;

« 2° Au II, le mot : « neuf » est remplacé par le mot : « huit ».

« II. – Le I est applicable en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et en Nouvelle-Calédonie. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.